

PROTOCOLE SANITAIRE DU 20 janvier 2021

A L'ECOLE SAINT MARCEAU

Tout ce qui est en gras est ce qui est modifié depuis le 20 janvier 2021

<u>Accueil : en maternelle</u>, les parents pourront rentrer dans les locaux avec un masque. Du gel hydroalcoolique sera mis à leur disposition à l'entrée. La porte s'ouvrira avant celle des élémentaires afin que les parents puissent prendre leur enfant d'abord en maternelle.

<u>Elémentaire</u>: les parents ne pourront pas rentrer dans les locaux, ni pour l'accueil du matin ainsi qu' après le déjeuner. Par contre, ils pourront rentrer pour venir chercher leur enfant le soir, toujours avec un masque. Chaque enfant, dès le CP, doit venir avec un masque. Dans son cartable, il doit avoir un deuxième masque pour l'après-midi dans un sac hermétique et facilement repérable.

A l'intérieur de l'école

Les enfants se laveront les mains plusieurs fois dans la journée : à leur arrivée, après les récréations, avant le repas, après le repas, avant de repartir à 16h45.

Les gestes barrières seront rappelés dans toutes les classes régulièrement.

Les classes seront aérées plusieurs fois par jour.

Les niveaux de classe ne seront pas mélangés. De ce fait, la garderie du matin aura lieu pour les maternelles côté maternelle dès 7h30 pour ceux qui en ont besoin.

A la cantine, les élèves se retrouveront à table avec les élèves de la même classe.

Le personnel, les enseignants et tous les enfants en élémentaire porteront le masque toute la journée.

Pour prendre rendez-vous avec l'enseignant de votre enfant, pensez à utiliser le cahier de liaison.

Le maximum sera fait pour le nettoyage et la désinfection des locaux chaque jour.

Elève présentant des symptômes évocateurs :

<u>A l'école</u>: l'élève sera isolé, et la famille sera contactée immédiatement pour venir chercher l'enfant. Pour un retour ultérieur à l'école, la famille doit nous contacter pour nous donner le diagnostic du médecin ou de la plateforme en ligne Covid-19.

<u>A la maison</u>: si l'élève est identifié comme « un cas contact à risque de Covid-19 », la famille doit prévenir immédiatement la directrice de l'école, rester 7 jours à domicile avec sa famille, consulter un médecin ou la plateforme Covid-19.

Elève qui est un cas confirmé de Covid-19 :

L'élève ne doit pas retourner à l'école avant le délai défini par son médecin (au plus tôt, 7 jours après le test ou début des symptômes). La directrice prendra contact avec l'inspection académique, qui elle-même prendra contact avec l'agence régionale de santé qui jugera de la suite à donner (isolement pendant 7 jours des cas contacts ou autre)

Si une classe devait fermer, les parents seraient informés par mail, par affichage sur la porte de l'école, ou par le biais du cahier de liaison.

Tout changement dans le protocole sera mis sur le site internet de l'école.

Mission des parents :

- Expliquer le rôle de chacun dans le respect des gestes barrière.
- Etre attentif à l'éventualité de symptômes chez l'enfant avant qu'il ne parte à l'école (la température doit être inférieure à 38°C).
- Déclarer à l'école la survenue d'un cas confirmé dans votre entourage.
- Répondre au téléphone si l'école vous appelle.
- Porter le masque dans l'école et respecter les consignes de l'école.
- Respecter les horaires de l'école.
- Penser aux masques de votre enfant.

<u>Couvre-feu</u>: Pour les familles qui reprennent leur enfant après 17h45 à la garderie, l'école vous remettra une attestation de déplacement, à remplir et à conserver dans le cartable de l'enfant et valable le temps du couvre-feu de 18h.

Interdiction des activités sportives en milieu clos jusqu'à nouvel ordre :

- Les maternelles peuvent continuer la motricité à l'intérieur.
- Les cours de sport en élémentaire seront maintenus dehors, avec des activités faisant « bouger » les enfants (sports collectifs, athlétisme...).

Renforcement du protocole applicable à la restauration scolaire :

- Les enfants mangent par classe à la même table
- Aération entre chaque service
- Désinfection des tables après les repas

Goûters d'anniversaire en élémentaire (du CP au CM2) : les enseignants acceptent <u>seulement</u> des bonbons emballés (pas d'emballage maison), pas de gâteaux, pas de boissons.